

Interpellation du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Projet de réaménagement de voirie concernant le haut de l'Avenue Van Overbeke

lié au futur passage du bus 13

Groupe Ecolo-Groen

Nous sommes interpellés par des habitants qui ont appris de manière fortuite que le haut de l'Avenue Van Overbeke (entre l'Avenue des Gloires Nationales et le rond-point de la piscine) ferait prochainement l'objet de travaux de voirie à la demande de la STIB afin d'y permettre le futur passage du bus 13 (dans le cadre de la réorganisation des lignes de bus à l'occasion de l'entrée en service du tram 9).

A cette occasion, le Collège aurait marqué son accord sur un élargissement de la voirie et un rétrécissement de 30 cm de part et d'autre de la berme centrale. Sur base de cet accord, la Stib compterait solliciter ou aurait déjà sollicité une demande de dispense de permis d'urbanisme.

Si nous sommes globalement favorables à une meilleure desserte en transport en commun de la commune, cela doit se faire à notre sens dans un respect d'un minimum d'exigences :

- respect des espaces verts existant y compris les bermes centrales engazonnées ;
- dans un souci de transparence élémentaire, consultation préalable des riverains par l'intermédiaire d'une enquête publique ;
- minimisation de l'impact du passage du bus en matière de nuisances sonores (limitation de leur vitesse ainsi que de celles des autres véhicules);
- veiller à la limitation des nuisances en terme de travaux publics en assurant une information correcte des riverains concernés.

A l'occasion de ce projet, nous souhaiterions vous interpellier sur les points suivants :

- pourquoi avoir marqué votre accord sur une telle réduction de l'espace perméable et donc engazonné présent en berme centrale de l'Avenue Van Overbeke ? d'autres solutions n'auraient-elles pas pu être – ou ont-elles été - suggérées par la Commune pour éviter cette solution qui rend une partie du sol moins perméable ?
- en terme de transparence et pour connaître l'avis des habitants, pourquoi ne pas avoir insisté sur l'importance de la délivrance d'un permis d'urbanisme avec enquête publique ?
- pourquoi ne pas profiter du passage du bus – et vu les dispositifs ralentisseurs déjà présents - pour étendre jusqu'au rond-point de la piscine la zone 30 qui ne concerne pour l'instant que le haut de l'Avenue (jusqu'à la rue Delhove) ?
- si les travaux de rétrécissement de la berme centrale devaient se confirmer, disposez-vous déjà d'informations précises à communiquer sur leur planning (durée) et les nuisances qui seront occasionnées pour ce chantier (fermetures partielles de l'Avenue, interdiction temporaire de stationnement...)?
- comment envisagez-vous concrètement le suivi de ce chantier auprès de la STIB ?

Christine Roy